

Un danger pour la loi sur l'avortement ?

L'ambition du gouvernement et de la majorité parlementaire de modifier le Code civil de manière à offrir un statut pour l'enfant mort-né procède *"insidieusement"* d'une intention *"idéologique"* de *"fragiliser les motifs à la base de la dépénalisation de l'avortement"*, estime le président du Centre d'action laïque (CAL), Henri Bartholomeeusen, dans une lettre ouverte.

Pour les tenants du projet, la reconnaissance du fœtus est une manière d'aider les parents d'un enfant né sans vie à faire leur deuil. Un enregistrement et des modalités d'inscription seraient possibles à partir d'un seuil de 140 jours. Mais pour Henri Bartholomeeusen, ce serait *"un comble"* de voir un gouvernement à participation libérale laisser le CD&V détricoter la loi dépénalisant l'avortement. *"Nous refusons que la douleur des personnes soit instrumentalisée à des fins idéologiques"*, écrit-il. Le CAL se demande comment continuer à permettre aux femmes d'avorter à 12 semaines de grossesse *"s'il est permis de donner un nom de famille aux restes d'une fausse-couche"*.